

Adjonction aux critères d'attribution pour le prix Cross Border Award "Sail of Papenburg"

– à des personnalités l'ayant mérité

Principes:

L'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) peut désormais honorer des personnes individuelles du prix fondé par la région Ems Dollart en 2002, le Cross Border Award "Sail of Papenburg".

Le Prix sera attribué à des personnalités l'ayant mérité en promouvant l'idée de l'unification européenne –particulièrement dans le champ de la Coopération transfrontalière- suivant ses dimensions politique, institutionnelle, culturelle, sociale, économique et spirituelle, et en soutenant ainsi les objectifs et l'action de l'ARFE. L'Association des Régions Frontalières Européennes entend par là porter l'intérêt au-delà du seul avertissement, toujours renouvelé, face aux problèmes irrésolus aux frontières intérieures et extérieures de l'Europe, surtout en essayant de présenter positivement aussi des voies de résolution pratique de ces questions oppressantes.

Peuvent être honorées certaines activités ponctuelles mais aussi l'action générale et les efforts d'une personnalité. La distinction peut être attribuée annuellement ou bien à intervalles irréguliers. Le fait d'être ressortissant de l'Union européenne n'est pas une exigence vis à vis de la personne à honorer. Les personnes liées activement à la direction de l'ARFE sont exclues de la distinction. Une distinction répétée de la même personne n'est pas admise.

Procédure :

Il n'y a pas lieu à un appel de candidatures au Cross Border Award pour des personnalités. Le Comité directeur et le Secrétariat général demandent aux régions frontalières et transfrontalières d'Europe de faire des propositions motivées pour des lauréats potentiels ou le font de leur propre initiative.

Évaluation :

Un jugement des propositions faites est porté par le jury indépendant du Cross Border Award. Celui-ci est appelé à exercer sa charge par le Comité directeur pour trois ans. Le jury devrait compter au moins cinq membres. Il présente au Comité directeur les propositions ayant été soumises à son jugement pour la sélection définitive du lauréat.

L'attribution définitive du Cross Border Award est décidée par le Comité directeur à la majorité de ses membres.

Remise du prix :

L'annonce publique du Lauréat a lieu lors de l'Assemblée générale de l'ARFE. La remise a lieu aux Comités des Régions à Bruxelles à une date suivant l'Assemblée générale.